



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/C.43/04
15 octobre 2012

Réunion du Conseil du FEM
13-15 novembre 2012
Washington.

Point 7 de l'ordre du jour

**CADRE DE MECANISME FINANCIER POSSIBLE POUR LA FUTURE
CONVENTION SUR LE MERCURE ET PROJET DE PROGRAMME
D'OPERATIONS POUR LE MERCURE**

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.43/04 intitulé *Cadre de mécanisme financier possible pour la future convention sur le mercure et projet de programme d'opérations pour le mercure*, le Conseil prend bonne note des progrès réalisés par le Comité intergouvernemental de négociation (CIN) sur le mercure chargé de l'élaboration d'un instrument mondial juridiquement contraignant sur le mercure et se réjouit à la perspective de voir le FEM devenir un mécanisme financier de ce nouvel instrument, si le CIN le lui demande.

RESUME ANALYTIQUE

Le présent document répond à la requête formulée lors de la quarante-deuxième réunion du Conseil invitant le Secrétariat à réviser le document GEF/C.42/Inf.10 intitulé *Programme d'opérations pour le mercure et mécanismes financiers possibles* et à en présenter la nouvelle version lors de la quarante-troisième réunion.

Le document présente un modèle unique susceptible de s'intégrer à la structure du FEM et en expose le bien-fondé.

Dans l'hypothèse où le Comité intergouvernemental de négociation (CIN) pour l'élaboration d'un instrument mondial juridiquement contraignant sur le mercure retient le FEM comme le mécanisme ou l'un des mécanismes financiers de la convention, un cadre de programme d'opérations pour le mercure a également été élaboré pour examen par le Conseil.

Le CIN achèvera la négociation du projet de convention sur le mercure en janvier 2013, à Genève en Suisse. Le Conseil du FEM a ainsi la possibilité de faire savoir au Comité qu'il est prêt à devenir le mécanisme ou l'un des mécanismes financiers de la convention.